

M E S S A G E DU PRÉSIDENT



La Convention Nationale qui lie les établissements thermaux à l'Assurance Maladie a été prorogée d'un an. Une fois de plus, la renégociation de cet accord, sur la base des 5 années à venir, n'a pas eu lieu. L'évolution tarifaire tant attendue et réclamée, à juste titre, par notre profession s'est encore révélée "impossible" pour 2008. Dès lors, il n'a pas paru possible aux professionnels de signer une nouvelle convention alors que le volet financier était occulté.

Les pouvoirs publics devront un jour convenir du besoin impérieux de faire évoluer les tarifs de soins, gage indispensable de qualité pour les patients.

Nulle profession ne peut vivre figée sur des fondements économiques déconnectés des réalités auxquelles doivent faire face les gestionnaires d'établissements thermaux comme leurs employés.

Pour autant, notre Profession ne baisse pas les bras. Fidèle à sa vocation, elle est, plus que jamais, déterminée à dessiner les contours du thermalisme de demain. Celui d'un secteur inscrit au cœur de la politique nationale de santé publique et répondant aux besoins et attentes de la société contemporaine.

C'est dans cet esprit que le Livre Blanc*, socle de nouvelles convergences entre thermalisme et santé publique, a été présenté au printemps 2008 à Madame BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la Santé.

Cet ouvrage est la synthèse de réflexions et de propositions concrètes formulées par une centaine de spécialistes – professeurs de médecine, économistes de la santé, représentants des organismes d'assurance maladie et de complémentaires – réunis autour du thermalisme à l'automne 2007.

Au-delà des efforts consentis par la Profession et des initiatives qui lui sont propres, **il est aujourd'hui nécessaire que les acteurs du système de santé** - ceux qui l'organisent comme ceux qui le pilotent - **ouvrent la voie à une expérimentation des propositions du Livre Blanc.**

Il y va de l'intérêt de nous tous, professionnels, patients et financeurs du système de santé, d'intégrer les notions de prévention, d'accompagnement du bien vieillir et des soins de suite parmi les domaines d'intervention du thermalisme. Ces nouveaux champs de compétence sont la garantie d'une meilleure utilisation du potentiel offert par le thermalisme au service de notre système de santé, tant d'un point de vue médical qu'économique.

Jean-Claude Ebrard
Président du CNETH

*document téléchargeable sur www.cneth.org



Conseil National des
Exploitants Thermaux

Le point sur... L'économie thermique

Acteurs de la santé publique, les entreprises thermales sont aussi une source de richesse au cœur des territoires. Leur développement permet aux stations thermales – à l'échelle de la commune, du département voire de la région – d'enrichir leur offre en proposant de nouvelles activités en relation avec le tourisme et les loisirs.

Un rappel des principaux chiffres de l'économie thermique :

- > **120 000 emplois directs**, indirects ou induits dépendent du thermalisme,
- > **100 curistes** supplémentaires génèrent **10 emplois nouveaux**,
- > **10 à 25 %** du chiffre d'affaires annuel des exploitants thermaux est réinvesti dans la qualité des installations,
- > Les cures représentent chaque année **690 millions d'euros de dépenses indirectes**,
- > **1 milliard d'euros**, c'est le montant du **PIB thermal** dont 45 % reviennent à l'Etat au titre des prélèvements fiscaux et sociaux,
- > **500 000 curistes séjournent tous les ans** en moyenne 18 jours dans les stations thermales,
- > Avec 1 200 sources, **la France représente 20 % du capital thermal européen.**



ACTU Recherche thermique

L'AFRETH (Association Française pour la Recherche Thermale) vient de lancer son 5^{ème} appel à projets annuel. Cette consultation, diffusée auprès de la communauté scientifique et médicale nationale, vise à poursuivre l'effort de recherche entrepris depuis 2005 pour évaluer le service médical rendu par les cures thermales.

Comme les années précédentes, cet appel à projets est doté d'un budget de 1,3 million euros. Il est financé par le CNETH et par les maires des stations thermales.

Le texte de l'appel à projets, et les résultats des campagnes précédentes, sont consultables sur www.Afreth.org



Initiative Santé

Lamalou-les-Bains, traiter les maladies rares et spécifiques

Spécialisés dans le traitement des affections neurologiques et rhumatologiques, les thermes de Lamalou-les-Bains ont mis à profit leur savoir-faire pour développer des programmes dédiés à des pathologies spécifiques.



Thermes de Lamalou-les-Bains

Située au cœur du parc naturel régional du Haut-Languedoc, au pied des Cévennes, la station de Lamalou-Les-Bains bénéficie de plusieurs éléments favorables : la spécificité de ses eaux thermales, reconnues depuis des siècles pour le traitement des troubles neurologiques et rhumatologiques, l'importance de son plateau technique, la qualité des équipes soignantes, leur capacité d'écoute et d'accompagnement des patients. C'est en prenant appui sur ces atouts que la station a mis en place, en partenariat avec le CHU de Montpellier et en étroite collaboration avec les associations de patients, un programme dédié à des pathologies spécifiques. Cette initiative a d'abord porté sur la maladie de Parkinson et la sclérose en plaques. Elaborés selon des protocoles précis, les soins ont prouvé leur efficacité auprès des associations de patients concernés. La station a profité de ce savoir-faire et de cette reconnaissance pour initier en 2004 des cures dédiées aux personnes atteintes de fibromyalgie.

Cette pathologie n'est reconnue que depuis 1992 par l'Organisation Mondiale de la Santé et depuis 2007 par notre Académie de Médecine. Elle toucherait 2 à 3 % de la population, en grande majorité des femmes. Elle a la particularité de ne présenter aucun élément biologique ou anatomique. Ses principales manifestations sont des douleurs diffuses au niveau des articulations et des muscles, une grande fatigue et des troubles du sommeil.

En 2007, les thermes de Lamalou élargissent leur domaine d'intervention en inaugurant une cure destinée à la maladie de Charcot Marie Tooth, trouble neurologique génétique touchant 1 naissance sur 2 500 en France. Les cures spécifiques sont un véritable succès. A leur création, 36 patients ont participé aux cures spécifiques. Aujourd'hui, on en compte 300 par an.

L'expérience de Lamalou-les-Bains constitue un exemple de développement du thermalisme vers des champs de compétence médicaux spécialisés.

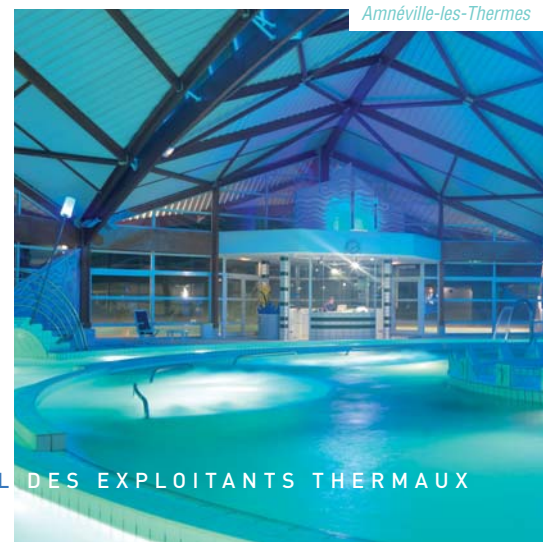
Chronique d'une jeune station

Créée de toute pièce en 1986, la station d'Amnéville-les-Thermes contribue au dynamisme économique local grâce à une forte activité thermale.

Cité dortoir jusqu'au début des années 1970, période marquée par la fermeture des industries locales, Amnéville devient ville thermale, en 1981, par la reconnaissance officielle des vertus de ses eaux. Avec l'appui de la Ville, Amnéville décide alors de devenir une station de proximité capable de répondre aux besoins d'un bassin de population de 2 millions d'habitants dans un rayon de 100 kilomètres. La concrétisation intervient, en 1986, par la création du centre thermal Saint Eloy spécialisé dans la rhumatologie et les séquelles de traumatismes ostéoarticulaires ainsi que les voies respiratoires. Amnéville reçoit alors 1 152 curistes par an. Ses points de force se situent dans une volonté d'innovation et d'amélioration continue, un soutien permanent de la Ville et une offre diversifiée de loisirs à proximité.

Devenu Pôle Thermal avec la création, en 1996, de Thermapolis, une cité de l'eau pour les familles ouverte toute l'année, et, en 2003, de la villa Pompéi, un établissement de balnéothérapie, la station se veut laboratoire d'idées et des tests grandeur nature y sont effectués.

En 2007, le centre thermal lance le dispositif "l'école du dos". Cette année là, Amnéville accueille 15 079 curistes.



Amnéville-les-Thermes



Un autre Regard

Le point de vue du Professeur Bruno VELLAS



Coordinateur du pôle gériatrie-gérontologie du CHU de Toulouse

Responsable du projet de création du premier Gérontopôle français, à Toulouse, le Professeur Bruno VELLAS évoque les domaines dans lesquels la médecine thermique pourrait participer à une meilleure prévention des pathologies liées au vieillissement.

L'entrée dans la vieillesse se fait par trois étapes successives, sans lien systématique avec l'âge : la période d'autonomie, le stade de fragilité, le basculement dans la dépendance. Tous les efforts de la société et de son système de santé devraient d'abord tendre à retarder le passage de l'autonomie à la fragilité, puis de la fragilité à la dépendance.

Sur les quelque 500 000 curistes qui bénéficient chaque année d'une cure thermique, 2/3 ont plus de 60 ans, 30 % ont plus de 70 ans ; les pathologies chroniques, notamment ostéo-articulaires, expliquent en grande partie ces proportions. Cette compétence du thermalisme dans la prise en charge thérapeutique des seniors pourrait être mise à profit dans le domaine plus spécifique de l'accompagnement du vieillissement.

La personne âgée autonome

La cure thermique doit être l'occasion de mettre en oeuvre un programme d'éducation à la santé adapté aux personnes âgées autonomes. Ce programme peut reposer sur trois piliers essentiels : la nutrition, l'activité physique, l'éducation thérapeutique.

Par sa durée de trois semaines, la cure thermique permet une mise en oeuvre efficace de ces actions de prévention.

La personne âgée fragile

Un séjour thermal orienté vers le retour sur une trajectoire de vieillissement réussi peut-être envisagé ; il utiliserait notamment les compétences reconnues des stations dans les pathologies ostéo-articulaires et viserait :

- La fragilité fonctionnelle (difficultés de la marche, des actes de la vie quotidienne)
- Lutte contre la sarcopénie (vieillesse musculaire)
- Lutte contre l'ostéoporose
- Maintien de la mobilité chez les arthrosiques
- Maintien des capacités aérobiques

Ce séjour pourrait également viser à lutter contre le déclin cognitif lié aux pathologies neuro-dégénératives.

La personne âgée dépendante

Parmi les situations de dépendance liées à l'âge, celles liées à la maladie d'Alzheimer représente un réel problème de santé publique : 800 000 malades aujourd'hui, dont 80 % pris en charge par la famille.

Là également, un séjour thermal spécifique, destiné aux malades et à leurs aidants, peut être proposé au stade précoce de la maladie, voire même après l'annonce du diagnostic souvent responsable d'anxiété et d'isolement

Il proposerait un environnement adapté et protégé au malade, mais encore stimulant et lui évitant les situations d'échec. Il sécuriserait l'aidant dans cette phase d'adaptation à la situation nouvelle. Pour le malade comme pour l'aidant, la prévention de l'angoisse ferait partie des objectifs du séjour.

Ainsi, de la meilleure utilisation du temps de la cure, à l'accueil original du couple malade-aidant, en passant par le bien vieillir comme nouvelle indication de la cure, la médecine thermique doit être considérée comme un acteur potentiel de la prise en charge des pathologies liées au vieillissement.

3 questions à...

Rolland Castells,
Maire de Bagnères-de-Bigorre
et Président de l'Association
Nationale des Maires de Communes
Thermales (ANMCT)



Quels sont les objectifs et les missions de l'Association Nationale des Maires de Communes Thermales (ANMCT) ?

■ *Créée en 1985, l'ANMCT rassemble 82 maires de communes thermales. Son objectif est de défendre les intérêts de l'activité thermique dont dépendent largement nos communes. Notre première mission est d'offrir un environnement de qualité favorable au développement des stations thermales. Activités de loisirs, structures d'hébergement, espaces publics, il est de notre intérêt d'assurer une offre de qualité.*

Quels sont les exemples d'actions menées à votre initiative ?

■ *Nous avons été à l'origine d'une étude sur l'impact économique du thermalisme. Depuis 2004, nous sommes à l'initiative des rencontres sur le patrimoine architectural des villes d'eaux. Nous soutenons la recherche médicale thermique en finançant au même titre que le CNETH son association, l'AFRETH.*

Quels sont vos projets communs avec le CNETH pour l'avenir du thermalisme ?

■ *Nous participons avec le CNETH à la réflexion pour faire avancer le thermalisme. Les stations offrent un potentiel formidable pour œuvrer au service de la santé publique. Nos communes sont des zones protégées au cœur de nos territoires. Ensemble avec le CNETH, nous réfléchissons aux moyens de développer toute l'offre thermique à la fois médicale et de bien-être. Ces intérêts communs, nous les portons ensemble devant les pouvoirs publics.*

REGARDS D'EUROPE



Le thermalisme autrichien, vecteur de développement économique



Etablissement thermal en Autriche

Pays de grande tradition thermal, l'Autriche mise sur ses villes d'eaux pour développer une offre de santé et de bien-être à l'échelle européenne.

Une double organisation

L'Autriche distingue entre le thermalisme médical et le thermalisme de bien-être et de loisir. Le pays n'ayant pas de façade maritime, la branche "thalassothérapie" n'existe pas. Les professionnels du secteur thermal sont, de ce fait, regroupés sous forme de 2 organisations distinctes, membres de la chambre fédérale de commerce :

- L'association des établissements thermaux et de santé pour les cures médicalisées
- L'association des Bains pour les séjours de loisir

Elles ont pour objectifs d'évaluer les projets de lois, de négocier les conventions-cadre avec la sécurité sociale, d'établir les normes professionnelles et d'informer sur l'actualité de la profession. L'adhésion à ces associations est obligatoire.

Le thermalisme médical

La profession thermique est régie par les gouvernements fédéraux, le ministère

n'intervenant que de façon limitée. Des règles strictes encadrent le thermalisme médical et seuls les établissements détenant une licence peuvent délivrer des soins. L'Autriche compte 60 stations thermales légalement reconnues et, donc, autorisées à ajouter le préfixe "bad" – bain – à leur nom (par exemple, Bad Gastein). Sur les 600 000 cures médicalisées délivrées tous les ans, 200 000 sont prises en charge par l'Assurance Maladie selon 3 catégories : les cures de rééducation, les cures de prévention et les cures de traitement. Les patients ont droit à 2 séjours remboursés tous les 5 ans. Ils doivent par ailleurs verser une participation calculée au prorata de leurs revenus. Déjà importante, la part des cures non remboursées ne cesse d'augmenter grâce à l'effort de rénovation et de modernisation déployé par les établissements ces 20 dernières années.

L'essor du "bien-être + santé"

Le secteur de la remise en forme est le 2^{ème} pilier du secteur thermal autrichien. Cette offre a connu un véritable boom dans les années 90. Un exemple emblématique : le Land de Styrie (région fédérale) où l'activité thermique de loisirs est aussi importante que les sports

Histoire thermique

La tradition thermique sur la terre d'Autriche remonte aux Romains. Plus tard, aux 14^e et 15^e siècles, une activité dense autour des Bains s'est développée à Bad Gastein et à Baden bei Wien. La première description d'un voyage touristique à Baden remonte à 1514. Baden bei Wien doit son existence aux vertus curatives de ses sources sulfureuses. Elle fut la résidence impériale à l'époque Bidermeier; de 1804 à 1834. C'est ici en effet que la cour des Habsbourg passa tous ses étés. Parmi les villes thermales les plus célèbres, on peut citer également Bad Tatzmannsdorf, Bad Vöslau ou encore Bad Ischl qui disposèrent d'installations de cure dès le début du XIX^{ème} siècle.

d'hiver. Forte de ce potentiel, l'Autriche lançait en 2001 une initiative, de type pôle de compétitivité, labellisée "Autriche – Destination du bien-être en Europe". Son objectif : faire de l'Autriche une référence dans le domaine de la santé et du bien-être à l'échelle européenne... Qu'il soit médical ou de loisir, le secteur thermal constitue une source de richesse et d'emplois non négligeable pour toute une partie du pays, notamment les régions rurales. 20 millions des nuitées du secteur hôtelier autrichien, soit 1/6^{ème} du total annuel, sont le fait de séjours thermaux. Plus de la moitié de cette clientèle est composée d'étrangers.